

■ **D. Perrin**, à Champvent, transports de matériaux (FOSC du 31.05.2001, p. 4113). Par décision du 11 mars 2002, le Président du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du nord vaudois a prononcé la faillite du titulaire.

Journal no 4214 du 25.04.2002  
(00451654 / CH-550.0.043.479-1)